

VITESSE MAXIMALE

29. Vitesse maximale (km/h) : 90

ESSIEUX ET SUSPENSIONS

31. Emplacement du ou des essieux relevables : --

32. Emplacement du ou des essieux délestables : --

33. Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente : Oui

35. Combinaison pneumatique montée :
1° 385/65 R22.5 160 K
2° 315/80 R22.5 -/150 K
22.5 x 9.00
3° 315/80 R22.5 -/150 K
22.5 x 9.00
4° --

DISPOSITIFS DE FREINAGE

36. Connexions pour le freinage de la remorque : Pneumatique

37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque (bar) : 8.5 bar

CARROSSERIE

38. Code de la carrosserie : BC

41. Nombre et configuration des portes : 2 latérales

42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

DISPOSITIF D'ATELAGE

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant : E1 55R-01-0116

45. Types ou classes de dispositifs d'attelage pouvant être montés :

45.1. Valeurs caractéristiques :
D 152 kN
V --
S --
U 20000 kg

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

46. Niveau sonore :
À l'arrêt - dB(A) : 85
à un régime de (tr/min-1) : 1425
En marche (passage) - dB(A) : 80

47. Niveau des émissions d'échappement : Euro VI D

Émissions d'échappement :

48. Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable : 595/2009*2018/932D

1.1. Procédure d'essai : --
CO --
HC --
NOx --
HC + NOx --
Particules --
Opacité de la fumée -- (ELR)
1.2. Procédure d'essai : WHSC mg/kWh
CO 170
THC 0
NMHC --
NOx 220
THC + NOx --
NH3 0.13 (ppm)
Particules (masse) 2.7
Particules (nombre) 1.5E+11
2.2. Procédure d'essai : WHTC mg/kWh
CO 178
NOx 269
NMHC --
THC 0
CH4 0.4 (ppm)
NH3 --
Particules (masse) 2.1
Particules (nombre) 1.19E+11

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : 0.373 (m-1)

49.1. Code de hachage crypto, du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au modèle dans la partie I, annexe IV, Règ.(UE) 2017/2400 : --

49.2. Véhicule lourd à émission nulle tel que défini dans le Règ. (UE) 2017/2400 : Non

49.3. Véhicule professionnel tel que défini dans le Règ. (UE) 2017/2400 : Non

49.4. Code de hachage crypto, du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du Règ. (UE) 2017/2400 : --

49.5. Émissions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 : --

49.6. Valeur de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 : --

DIVERS

50. Réceptionné selon les exigences applicables pour le transport de matières dangereuses : Non

51. Véhicules à usage spécial : désignation conformément à l'annexe II, partie 5 : --

Remarques :

52. PNEUMATIQUES ALTERNATIFS :
Essieu 1 : 13 R22.5 13 R22.5 13 R22.5 --
Essieu 2 : 385/65 R22.5 315/80 R22.5 315/80 R22.5 --
315/80 R22.5 315/80 R22.5 --
Essieu 3 : 13 R22.5 315/80 R22.5 --
Essieu 4 : --
Indice de charge minimum admissible :
Essieu 1 156/- Essieu 2 -/142 Essieu 3 -/142 Essieu 4 --
Indice de vitesse minimum admissible : G

VIN :

WJMS62NW60C425220

Date :

2019/12/11